



LIMITER L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE PAR LA PRÉVENTION ET L'UTILISATION DES HUILES ESSENTIELLES (3 jours)

OBJECTIFS

Comprendre l'antibio-résistance et apprendre à utiliser moins d'antibiotiques grâce à la prévention et aux méthodes alternatives, telles que l'utilisation des huiles essentielles.

PROGRAMME

Mercredi 17 janvier

L'aromathérapie et infectiologie. Les différentes voies d'administration des huiles essentielles pour une utilisation optimale. Les différents supports pour mieux se servir des huiles essentielles (argile, huile végétale, hydrolats).

Vendredi 26 janvier

Qu'est-ce que l'antibiorésistance ? Les bonnes pratiques d'utilisation des antibiotiques.

Les facteurs de risque sanitaire présent en élevage et les clés de l'alimentation, facteur de santé.

L'élevage des jeunes pour une bonne immunité dès le départ.

Santé et maladie dans la vision globale de l'élevage.

Vendredi 23 février

Visite d'un élevage souhaitant réduire sa consommation d'antibiotiques. Réalisation d'un diagnostic sanitaire. Les mécanismes d'olfaction avec les huiles essentielles par les animaux. Exemples concrets d'utilisation des médecines naturelles (homéopathie, phytothérapie, ostéopathie) et quelques recettes faciles à utiliser.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle, visite de ferme et échanges avec les participants.



**Mercredi 17, Vendredi 26
janvier et Vendredi 23
février 2018**



**à Auch et à Tachaires
(Gers - 32)**

Intervenants : Gaëlle DROUOT FARAND, vétérinaire et Florence GUILLERAULT, conseillère formatrice en élevage.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Limiter l'utilisation des antibiotiques en élevage par la prévention et l'utilisation des huiles essentielles.

DATES : 17, 26 janvier et 23 février 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire

Salarié(e) Porteur de projet

Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 3 janvier** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

LIMITER L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE PAR LA PRÉVENTION ET L'UTILISATION DES HUILES ESSENTIELLES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 21 heures.

Public : Eleveurs et porteurs de projet en élevage.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 17 et 26 janvier au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°1 : 81 Route de Pessan 32000 Auch et 23 février chez Julie Poupeau, lieu dit Pedourdé 32260 Tachaires. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.